



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE TARN ET GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Montauban le 15 octobre 2008

SANTE-ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par J..P. GAYRAUD

☎ 05 63 21 18 40

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) DU CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES DE REYNIÈS du vendredi 10 octobre 2008 à 09 H 30 , à la mairie de Reyniès.

-°°-

PRESIDENCE ASSUREE PAR :

Mme Alice COSTE, secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur ASTOUL, président du SICTOM
- Monsieur PAILLARES, maire de Saint-Nauphary
- Monsieur TOUSSAINT, maire de Reyniès
- Madame CONDAMINAS, conseiller municipal de Corbarieu
- Monsieur LEVADE, conseiller municipal de Reyniès
- Monsieur RISPE, service technique du SICTOM
- Monsieur DAURES, Collectif des Opposants au Projet du SICTOM
- Monsieur LOUIS, trésorier du Collectif des Opposants au Projet du SICTOM
- Monsieur BELLANGER, Tarn-et-Garonne environnement
- Madame MARTIN, UMINATE 82
- Monsieur MARIUZZO, association de défense de la nature et de l'environnement de T&G
- Monsieur SALESSES, direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- Monsieur RICHET, bureau environnement – Préfecture
- Monsieur GAYRAUD, direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- Madame ALBUGUES, direction départementale des affaires sanitaires et sociales

EXCUSES :

Monsieur le directeur régional de l'environnement

-°°-

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du rapport annuel d'exploitation,
- Résultats des analyses d'eau,
- Traitement des lixiviats
- Suite du contentieux au tribunal administratif, relatif à l'arrêté d'autorisation
- Questions diverses

Monsieur Astoul qui doit s'absenter en cours de séance demande à ce que le problème du débordement de la lagune soit abordé en premier lieu.

Monsieur Louis note qu'ANTEA avait mis en évidence dans un précédent rapport la saturation des lagunes. Il estime anormal qu'un épisode pluvieux provoque leur débordement.

Monsieur Rispe explique que le débordement est consécutif à une pluviométrie de 70 mm intervenue le dernier week-end de mai et que suite à cet incident un nouveau bassin de 850 m³ a été réalisé.

Monsieur Daures regrette l'absence d'anticipation.

Monsieur Rispe évalue à 60 m³ environ la quantité de liquide rejetée dans l'environnement.

Monsieur Louis trouve également anormal que les lixiviats de la lagune n°2 rejoignent la lagune n°1 alors que cette dernière n'est pas étanche. Il souhaite qu'elle soit rendue étanche.

Monsieur Rispe explique que cette pratique est exceptionnelle et que cet ouvrage ancien est conforme au premier arrêté d'autorisation.

Monsieur Daures demande s'il est légal d'utiliser même en secours cette lagune alors qu'elle n'est pas étanche.

A la demande de Madame le Secrétaire général, **Monsieur Gayraud** fait le point sur cette question. Il indique qu'en situation d'urgence il est préférable de stocker dans cette lagune qui ne semble pas présenter de défaillance en matière d'étanchéité.

Monsieur Gayraud précise en outre qu'il a été demandé à l'exploitant, lors de la réunion qui s'est tenue sur place le lendemain du débordement, une étude visant à proposer des solutions pour que cela ne puisse plus se reproduire. Il ajoute ne pas avoir constaté d'impact de ce rejet sur l'environnement.

Monsieur Bellanger souhaite savoir s'il n'y aurait pas la possibilité pour le SICTOM d'acquérir un appareil d'osmose inverse.

Monsieur Gayraud estime que cette technique est efficace mais disproportionnée par rapport à la taille de la décharge.

Madame le secrétaire général demande si un échancier de travaux d'amélioration a été établi avec l'inspecteur des installations classées.

Monsieur Rispe répond que les installations sont théoriquement en mesure d'absorber la pluviométrie. Il explique qu'il ressort de l'étude réalisée que le débordement provient plus de la non prise en compte dans le bilan hydrique de phases d'exploitation peu favorables que de la forte pluviométrie.

Monsieur Daures exprime à nouveau des réserves quant à l'étanchéité de la première lagune dans la mesure où il a constaté que le terrain était mou au pied de la lagune.

Monsieur Rispe indique ne pas observer d'écoulements aux abords de la lagune qui ont été nettoyés au mois de juin. Il invite les associations à venir le constater en période sèche. Il ajoute que les calculs effectués à partir des relevés de débits et d'un taux d'évaporation théorique ne mettent pas en évidence de fuites.

Madame le secrétaire général propose aux associations de se rendre sur le site et de rencontrer l'exploitant.

Monsieur Gayraud souligne qu'en contrebas de cette lagune, il est implanté un piézomètre qui à ce jour n'a pas mis en évidence d'infiltrations pouvant affecter la qualité du sous sol.

Monsieur Paillares questionne Monsieur Rispe sur la marge dont dispose actuellement le site en matière de stockage des lixiviats.

Monsieur Rispe explique que la situation est plus favorable que l'an passé ; le niveau des lagunes est actuellement plus bas et le nouveau bassin de 850 m³ est disponible. Il précise aussi qu'en raison du niveau élevé des déchets dans le casier en cours de remplissage, l'impluvium est réduit et le volume de lixiviats sera moindre cet hiver. Il souligne qu'il serait encore possible de créer un nouveau bassin de 1000 m³ si le cumul de pluviométrie venait à être élevé en décembre.

Monsieur Toussaint s'inquiète de savoir si de très violentes précipitations et des écoulements torrentiels pourraient occasionner d'importants dégâts ou présenter un risque pour la sécurité des populations.

Monsieur Rispe estime que la réserve de stockage est suffisamment importante (40 cm) sur chaque bassin pour qu'il n'y ait pas de risque de débordement.

Monsieur Gayraud note que ce risque est peu probable compte tenu de l'emplacement de la décharge sur un coteau.

Monsieur Astoul propose de créer des bassins au dessus des anciens casiers pour gérer les situations d'urgences.

Monsieur Gayraud rappelle que le but de l'étude demandée était de prévoir les mesures à mettre en œuvre pour ne plus avoir à agir dans l'urgence.

Madame le secrétaire général se demande si la création d'un nouveau bassin ne constitue finalement pas la meilleure solution pour sortir de cette situation et propose au SICTOM d'étudier sa faisabilité.

Monsieur Rispe indique que la réalisation et le financement de ce projet ne poseraient pas de difficulté et que les travaux pourraient commencer en fin d'année.

Monsieur Gayraud souligne que ce type d'équipement qui ne se détériore pas, même s'il n'est pas utilisé dans l'immédiat, serait une sécurité.

Monsieur Mariuzzo est favorable à ce projet qui constitue une sécurité et un investissement intéressant dans la mesure où l'exploitation est prévue pour de nombreuses années encore.

Après un échange de points de vue sur la nécessité de ces travaux **Madame le secrétaire général** souligne l'avis unanime de la commission pour la construction d'un nouveau bassin.

Monsieur Rispe présente ensuite le rapport annuel d'exploitation de l'année 2007. Il indique une augmentation de 4.5 % de la quantité de déchets reçue par rapport à 2006, le tonnage restant toujours inférieur au tonnage autorisé. Il informe la commission de l'installation récente d'un portique de détection de la radioactivité avec un enregistrement des données.

Monsieur Louis demande s'il a pu être fait une estimation du débit du biogaz.

Monsieur Risper répond que des puits de captage du biogaz doivent d'abord être réalisés, y compris dans les anciens casiers. Leur réalisation est prévue au plus tard en début d'année prochaine. Il précise que la production paraît faible dans l'alvéole comblée en 2006 et rappelle que l'exploitation du biogaz se limitera à une torchère.

Monsieur Louis souhaite avoir des précisions sur les conditions d'implantation des piézomètres.

Monsieur Gayraud explique qu'il est actuellement difficile d'effectuer et/ou d'interpréter les prélèvements réalisés dans le puits existant. Il ajoute que dans la mesure où un arrêté complémentaire doit être pris à la demande du tribunal administratif de Toulouse pour prescrire à l'exploitant la création de deux puits supplémentaires (en amont et en aval du site), il est opportun de fixer une procédure de suivi de ces puits pour que la représentativité de l'eau prélevée ne soit plus sujette à discussion.

Monsieur Daures exprime à son tour des réserves quant à la représentativité des conditions actuelles de prélèvement.

Monsieur Risper fait part des nombreuses difficultés techniques rencontrées par le laboratoire et le SICTOM qui projette d'acquérir une pompe pour réaliser ces prélèvements.

Monsieur Gayraud donne plus de précisions sur l'emplacement des futurs puits.

En l'absence de nouvelles questions, **Madame le secrétaire général** donne acte à l'exploitant du rapport fourni et demande des précisions sur les résultats des analyses réalisées.

Monsieur Risper répond que le suivi de cette troisième année de prélèvement ne met pas en évidence d'anomalies.

Monsieur Daures note que la concentration en arsenic mesurée dans le puits a augmenté.

Monsieur Risper indique que la concentration mesurée reste inférieure à la limite de qualité autorisée en eau potable et qu'il n'est pas trouvé d'arsenic dans les lagunes.

Monsieur Gayraud signale que l'arsenic peut se trouver à l'état naturel dans des eaux souterraines protégées de toute pollution superficielle. Il invite ensuite M. Risper à informer les membres de la CLIS des mesures prises pour réduire les odeurs émises.

Monsieur Risper explique que la couverture du flanc des casiers par 20 cm de terre s'est avérée insuffisante pour protéger le voisinage des odeurs. Cela a conduit le SICTOM à augmenter l'épaisseur de cette couverture qui peut atteindre maintenant par endroit 1 m.

Madame le Secrétaire général propose de passer aux questions diverses.

Monsieur Louis demande que la CLIS se réunisse plus tôt l'année prochaine.

Monsieur Gayraud acquiesce et précise les raisons qui ont conduit à ce que la CLIS soit aussi tardive cette année.

Monsieur Bellanger demande s'il n'existe pas de lieux plus proches pour le traitement de certains déchets de la collecte sélective tels que les déchets électriques et électroniques (DEEE).

Monsieur Rispe répond qu'à l'exception des réfrigérateurs il n'existe pas encore de filière de traitement des DEEE dans la région toulousaine.

Monsieur Bellanger juge opportun de prévoir dès à présent un plan de financement pour la prise en charge, après la fermeture du site, des frais d'exploitation tel que le suivi environnemental prévu pour 30 ans.

Monsieur Toussaint explique que les collectivités n'ont pas la possibilité d'effectuer de telles provisions et que les charges du site de Reynies, après sa fermeture, seront intégrées, dans le futur, dans le financement du traitement des déchets.

Monsieur Rispe précise que les charges ne sont pas très importantes car elles se limitent à l'entretien du site et au suivi environnemental.

Après de nouveaux échanges sur la collecte sélective, les filières de traitement et en l'absence de nouvelle question, la séance est levée à 11h 00.

Le président de la commission,



Alice COSTE